

L'ACA, c'est la cata?

On se débarrasse des plus jeunes professeurs terrorisés et inquiets pour leur avenir

Les académies de musique sont en difficulté et leurs 100 000 élèves aussi. Faut-il être riche pour devenir un artiste ? Quand va-t-on enfin former les directions ? Voilà autant de défis pour la ministre Milquet. PAR JEAN SOLIS

Tout n'est pas rose au royaume de la musique pour les 92 académies de musique francophones ! Au dernier recensement de 2013, on compte plus de 90 000 inscrits qui se répartissent comme suit : 25 % à Bruxelles, 11 % en Brabant wallon, 29 % en Hainaut, 20 % à Liège, 11 % à Namur et 4 % en Luxembourg, pas mal pour une région de 4 millions d'habitants. Les 2 500 titulaires, professeurs et directeurs, payés par la Communauté française avec un traitement net – selon l'âge et 20 h de cours – d'environ 2 000 €, sont nommés par le pouvoir communal, et c'est le règne des petites baronnies. Les enseignants ont leurs propres règles de fonctionnement et sont très souvent soumis aux diktats des petits princes-directeurs, véritables potentats. Notables de l'académie, ils sont nommés uniquement sur base de leur ancienneté parmi les professeurs et sans obligation de capacité managériale !

ÉCHEC

PEDAGOGIQUE

Il faut parfois avoir la bonne étiquette politique de l'échevin ou du bourgmestre. Les règlements changent souvent et les 3 inspecteurs pour la musique donneurs de leçons, mal reçus voire manipulés par les directions, baissent les bras et se bagarrent entre eux !

Dans plusieurs académies, c'est le règne de la « *tabula rasa* ». On se débarrasse sans ménagement des plus jeunes professeurs terrorisés et inquiets pour leur avenir, tandis que 25 % des plus anciens, désabusés, quittent leur emploi avant terme. Récemment et à titre d'exemple, des conflits récurrents et dommageables

pour les étudiants et leurs parents, immobilisent l'Académie d'Ixelles (voir encadré). Elle est dirigée par un directeur faisant fonction, sans aucune compétence et aptitude de gestion pour assumer cette responsabilité, au grand désarroi des professeurs et du bourgmestre.

Ce réseau d'enseignement musical, doté d'une importante manne financière (environ 70 millions d'euros par an en traitements), se doit d'innover avec des idées valables, mais les objectifs ne sont pas clairs car ils s'imposent avec si peu de sens pédagogique qu'ils sont toujours incompréhensibles 15 ans après la réforme de 1998, même pour les gens de terrain !

Les directeurs et certains professeurs poussent au racolage, car la subside est calculée en fonction du nombre d'élèves. Ce qui pousse à enseigner n'importe quoi, alors que

l'académie est là pour offrir ce qui semble inaccessible. La demande des élèves est explicite : un sondage récent confirme qu'ils viennent suivre les cours pour être formés avec rigueur et non pour recevoir

les notions d'un nouvel académisme qui consiste à laisser l'élève apprendre par lui-même. C'est un

échec pédagogique retentissant : certains étudiants savent à peine lire la musique à la fin des études à l'académie. Hélas, beaucoup d'académies sont de véritables usines, avec 20 % d'élèves en surnombre, des horaires raccourcis, un matériel vétuste faute d'argent, des pianos non accordés depuis longtemps, des absences chroniques pour maladie du corps professoral, des directions peu structurées, compensées par des méthodes de sergent-chef. L'administration de la CF chargée de cet enseignement (impossible de contacter les responsables du

cabinet Milquet à ce sujet : elle leur a interdit de parler à l'extérieur) annonce que plus aucune initiative nouvelle ne pourra être prise dans ce domaine. Le budget de 600 000 euros qui était consacré aux innovations est réduit de 50 % (énorme !) et sera destiné uniquement à la formation continue des professeurs.

CLIENTÉLISME

Oui, mais prodiguée par qui ? Et la formation des directeurs ? Joëlle Milquet, qui est à elle seule la CF avec près de 90 % du budget, doit s'étrangler, elle qui banalise la diminution de 3 % devenus entretemps 1 % – à voir ! – des activités culturelles et artistiques ! C'est bien évidemment le saupoudrage clientéliste qu'il faut supprimer pour dégager de l'argent visant l'essentiel. Avec stupéfaction, on y découvre dans les budgets de la CF des montants défiant la raison : 800 000 à 900 000 euros pour des asbl musicales genre conseil de la musique, d'organisation de festivals sans lendemain, de consultances, des entités sans objet et visibilité ! La ministre a du travail en perspective et du ménage à faire ! ■ JEAN SOLIS

« Le solfège est un fiasco »

Marc Maréchal, directeur de l'Académie d'Eghezée et professeur à l'IMEP à Namur (l'équivalent des trois conservatoires royaux), échappe lui à cette morosité par une analyse fine et structurée de la situation. Il déclare que *« les étudiants de l'Académie doivent avoir une vision différente de ce que les anciens ont connu. Une liberté leur est maintenant offerte plus grande que jamais auparavant »*. Il ajoute : *« Notre mission, c'est créer du nouveau avec de l'ancien, valoriser davantage l'étude des classiques en se frottant aux musiques traditionnelles, par exemple au patrimoine wallon. »* Mais le cafouillage des acas reste pour lui d'actualité. Marc Maréchal n'a pas crainte de dire que *« l'apprentissage de la musique demande des sacrifices: la réforme de 1998 a été bénéfique en ce sens, mais par exemple, l'enseignement du solfège demeure un fiasco et est intégré dans un processus dommageable »*. La musique doit rester une passion de tous les jours pour les futurs musiciens, bien plus constructive que la passion pour les ordinateurs et autres gadgets électroniques. Pour Marc Maréchal, *« les professeurs ne sont pas là pour offrir un loisir, mais bien pour apprendre à le préparer »*.

ACA ET/OU ÉCOLE ?

Quelle est la priorité, pour le futur musicien professionnel ? L'académie préconise une approche de la musique pour tous, et elle doit en même temps préparer près de 2000 étudiants à entrer dans les Hautes écoles et Ecoles supérieures des Arts. Choix cornélien, car l'apprentissage de la musique pour le futur professionnel dès l'âge de 14 ans exige 2 à 3 heures de travail quotidien. La brochure officielle du ministère sur les académies est loufoque et d'un flou « peu artistique ». On y lit : *« Cet enseignement permet le développement des élèves et l'affirmation de soi, et - cerise sur le gâteau - prépare les élèves à accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur. »* Mais comment ?

L'enseignement secondaire n'est pas structuré pour permettre cette dualité. Quant aux humanités musicales, c'est la portion congrue : une académie - Arthur Grumiaux à Charleroi (du nom du célèbre violoniste belge) - qui dispense de 8 à 11 heures de pratique instrumentale dès la

3^e secondaire en collaboration avec trois écoles de Charleroi, et idem à Court-St-Etienne et à Huy. Le comble, c'est que, par un amendement (n° 6, article 77 bis), le ministre Jean-Claude Marcourt, responsable de l'Enseignement supérieur, a dû rajouter dans son décret paysage *in extremis* avant les élections, *« la possibilité pour certains jeunes musiciens doués d'entrer dans les Hautes écoles et Ecoles supérieures des Arts tout en accomplissant leur parcours scolaire »*. Encore faut-il que l'école du candidat accepte et allège les horaires. Pour l'instant, peu de signes encourageants ! Ce manque explique notamment le peu de candidats belges dans les grands concours internationaux !

JEUNES TALENTS FORTUNES ONLY

Certains jeunes étudiants quittent le cursus scolaire pour se consacrer à leur passion, s'inscrivent à des cours particuliers, suivent les cours

à domicile en vue du jury central. Les plus nantis se dirigent vers des cours avec pignon sur rue comme la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, au minerval annuel de 25000 euros, ou attendent avec impatience la concrétisation du projet d'école primaire et secondaire en 2015 de Musica Mundi à Waterloo, dont les responsables Hagit Hassid (pianiste) et Léonid Kerbel (violoniste) ont prudemment pris soin de ne pas évoquer le montant du minerval : ce sera très coûteux. L'élite financière sera préservée !

L'éducation musicale d'un jeune futur professionnel est complexée dans une communauté où l'éducation et la formation musicales sont dans le désarroi. Ancien président et ponté du PS, Léo Collard ironisait déjà en déclarant : *« En Belgique, les gouvernements ont des ministres de l'Education sans culture, et de la Culture sans éducation... »* Cela n'a pas fort changé ! Depuis les élections du 25 mai, le « peuple » culturel et pédagogique se montre très attentif à ce que voudra faire Joëlle Milquet, ministre de l'Education et de la Culture. Madame « NON » dira-t-elle « OUI » à la demande permanente des divers responsables pédagogiques de construire des passerelles entre culture et éducation ? Elle a devant elle quelques petits mois pour montrer sa réelle capacité politique à transcender les clivages et cloisonnements de ses nombreux prédécesseurs et pour ne pas faire de ses mandats un remake de *« Courage, fuyons »*. ■ J.S.

C'est un perpétuel mélange des genres : la mauvaise culture influence la bonne...

« Peu d'élus s'intéressent aux académies de musique »

Willy Decourty, bourgmestre d'Ixelles, journaliste et ancien parlementaire, reconnaît que l'Académie d'Ixelles, qui compte plus de 1000 élèves et 60 professeurs, directeurs et administratifs, n'intéresse pas beaucoup les élus communaux. *« L'académie, c'est comme le Lotto, on paie plus qu'on ne reçoit, dit-il un peu amer. Les activités de l'académie sont absentes dans ma commune, et cependant, je constate que les jeunes veulent s'exprimer par la musique... ceux qui s'inscrivent sont issus de milieux passionnés de musique, où on la pratique parfois en amateurs ou en professionnels, mais on y trouve aussi des élèves d'origines sociales diverses pour qui la musique est un besoin culturel important. »* Le bourgmestre, issu du Borinage, ajoute avec un peu d'amertume qu'« à Bruxelles, les fêtes populaires faites avec le terreau des communes se meurent ». Il confirme qu'« un directeur devrait être nommé non pas pour son ancienneté, mais bien pour sa capacité à diriger. C'est pourquoi nous avons fait appel, pour l'académie, à la société d'audit Arista, afin de mettre en place des solutions capables de remettre de la sérénité dans l'académie et seconder enfin le directeur ff ! » Et de conclure : *« Il n'est en outre pas sain qu'un directeur (c'est le cas d'Ixelles) soit détaché pendant de très longues années dans un cabinet ministériel. S'il y gagne en connaissance législative, il y revient - s'il y revient - en ayant perdu beaucoup de crédibilité musicale ! »*

Il précise que « l'Académie d'Ixelles dépense 20000 € pour son fonctionnement technique sur le budget communal extraordinaire, soit un coût total qui représente 1,60% du budget ordinaire. La commune reçoit 28586 € de la CF pour son fonctionnement, les traitements étant payés directement par le ministère. » ■ J.S.